

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU MARDI 16 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES 30
--

Date de convocation : 10/12/2025

SOMMAIRE :

- 1 – AGESM : PRESENTATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT ;
- 2 – MAITRISE D'ŒUVRE REQUALIFICATION ET RENATURATION CENTRE BOURG –
MODIFICATION DU FINANCEMENT ;
- 3 – BUDGET COMMUNAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°4 ;
- 4– QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt-cinq, le seize Décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire de CONTY, dans la Maison des Enfants, lieu ordinaire de ses séances à CONTY.

Etai^{ent} présents :

BOHIN Pascal	BESQUENT-PHILIPPE Brigitte
RENAUX Jean-Michel	ESTIENNE Romain
FAY José	MANCAUX Christophe
VASELLI Bérengère (jusqu'à 19 H.40)	DE TOMI Isabelle
BOULANGER Héroïse	BROISSART Dominique
DENIS Mathieu	

Excusée : Cécile GREVIN ayant donné pouvoir à Héroïse BOULANGER et Patrick THIERRY ayant donné pouvoir à Bérengère VASELLI (jusqu'à 19 H40), Linda LELEU et Marie-Laure RONGIER.

Absents non excusés :Mme BRKA Virginie, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. DEVISMES Arnaud et M. DUCROCQ Jonathan.

Secrétaire de séance : Mme Héroïse BOULANGER

Le procès-verbal du 25 Novembre 2025 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – AGESM : PRESENTATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT :

M. le Maire accueille Mme Romy FAIGNAERT, Directrice du Pôle Travail de l'AGESM et M. Luc HOUPPERMANS, Directeur Général qui viennent présenter les projets d'aménagement de la structure.

M. Luc HOUPPERMANS rappelle tout d'abord que l'AGESM (Association de gestion d'établissements et de services médico sociaux de la Somme) constitue un regroupement finalisé en 2024 entre trois structures : l'ESAT des Ateliers du Val de Selle de Conty, l'Association les Alençons de Camon et l'A3PH (Association pour la promotion des personnes présentant un handicap) de Flixecourt. Ce regroupement a été soutenu par l'Agence Régionale de la Santé.

Le but de ce regroupement est de mutualiser les moyens matériels et financiers en faveur des personnes en situation de handicap. Ainsi, l'AGESM accueille sur les trois structures 220 personnes.

Chaque site (Conty, Camon et Flixecourt) conserve son identité et ses différentes activités avec un objectif unique assurer les valeurs de l'accompagnement et du respect des personnes en situation de handicap.

Mme Romy FAIGNAERT précise que le taux d'accueil du site de Conty n'est pas à son maximum ; il reste 10 places potentielles. La difficulté sur Conty est souvent le manque de logements pouvant accueillir les personnes en situation de handicap.

Dans un premier temps, l'AGESM doit réaliser des travaux de rénovation du restaurant qui sera donc fermé pendant deux mois.

Il a été constaté que les conditions d'accueil dans les locaux historiques de Conty n'étaient pas satisfaisantes, notamment les vestiaires et les normes des ateliers peinture et menuiserie. Il est donc indispensable de prévoir l'aménagement de nouveaux bâtiments. Pour cela, l'association était à la recherche de bâtiments ou d'un terrain pouvant accueillir les nouveaux locaux.

Le projet consiste à construire un bâtiment pouvant accueillir trois équipes (espaces verts, peinture et une troisième non définie pour le moment). La structure comprendrait également deux zones de vestiaires, deux bureaux pour les encadrants, un bureau pour la coordinatrice de parcours, une salle de réunion et une salle d'accueil et pause.

M. le Maire présente à l'assemblée la parcelle de terrain communal (déjà artificialisé) qui pourrait accueillir ce bâtiment. Reste à déterminer s'il s'agira d'une acquisition par l'AGESM ou un bail emphytéotique.

M. Luc HOUPPERMANS précise que le projet est estimé à 1 200 000 Euros et que les conditions bancaires pour l'obtention d'un emprunt sont plus favorables si l'association devient propriétaire du terrain.

M. le Maire est persuadé que l'implantation de la structure au centre du bourg sera favorable à l'intégration des personnes en situation de handicap et sa proximité avec les écoles permettra un regard plus positif.

En ce qui concerne l'atelier menuiserie, M. Luc HOUPPERMANS précise que son avenir reste incertain. En effet, la superficie nécessaire pour un tel atelier et la vétusté des machines risquent d'augmenter fortement le budget. Dans un premier temps, l'atelier existant sera adapté afin de poursuivre les activités menuiserie.

A la question de Mme Brigitte BESQUENT-PHILIPPE, Mme Romy FAIGNAERT confirme que l'atelier repassage fonctionne au ralenti du fait de l'absence de deux personnes.

Chaque atelier est encadré par un moniteur d'atelier ou un éducateur spécialisé professionnel.

Sur Conty, les personnes en situation de handicap accueillies ont le respect de la valeur travail. Malheureusement, le vieillissement des équipes peut entraîner des problèmes de santé et des accidents de travail.

Mme Héloïse BOULANGER tient à aborder les nuisances sonores éventuelles des ateliers à proximité des écoles. M. Luc HOUPPERMANS précise que les activités seront adaptées à l'environnement.

Au niveau des délais de réalisation, M. le Maire informe l'assemblée que la déconstruction des bâtiments existants sur la parcelle pourrait être réalisée courant du 1^{er} semestre 2026.

Parallèlement à ces travaux, la division cadastrale pourrait être anticipée. Le projet sera présenté au Syndicat Mixte en février 2026.

M. le Maire suggère que le projet d'aménagement soit soumis à l'Architecte des Bâtiments de France avant le dépôt du permis de construire afin de lever toutes les préconisations éventuelles.

M. Christophe MANCAUX demande si la caserne des pompiers rue du Marais ne pourrait pas accueillir ces ateliers. M. le Maire précise que la superficie du bâtiment est insuffisante et qu'une extension est impossible compte tenu de la proximité de la rivière.

Mme Bérengère VASELLI quitte la séance à 19 H.40.

II – MAITRISE D'ŒUVRE REQUALIFICATION ET RENATURATION DU CENTRE BOURG :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la délibération prise en l'objet le 25 Novembre dernier. En effet, la Banque des Territoires calcule sa subvention sur la tranche ferme de la maîtrise d'œuvre. Les missions optionnelles ne sont donc pas prises en compte dans la base subventionnable.

M. le Maire propose donc à l'assemblée d'arrêter le financement de la manière suivante :

- Subvention Banque des Territoires dans le cadre du programme P.V.D. :
50 % de la base subventionnable : 70 050 € TTC (correspondant à la tranche ferme), soit 35 025 €. Ce qui correspond à 25.85% de la totalité des missions.

- Subvention Fonds vert ingénierie : 54.14 % de la base subventionnable : 112 875 € HT, soit 61 112.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement présenté et charge M. le Maire de solliciter les subventions.

III – BUDGET COMMUNAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le transfert de crédits suivant :

Dépenses de fonctionnement : article 65738 : - 9 650 €
Article 6411 : + 9 650 €

IV – QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire informe l'assemblée que l'Agence Régionale pour la Santé lui a annoncé que la Maison Santé de Conty a été labellisée Maison France Santé.

M. RENAUX Jean-Michel informe l'assemblée que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères n'augmentera pas en 2026.
De plus, Trinoyal a décidé de remplacer les containers brûlés ou volés gratuitement.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte souhaite savoir si Trinoyal est responsable de l'entretien des containers.

M. FAY José informe l'assemblée que les emplacements de stationnement prévus rue du Château à Luzières ont été réalisés cet après-midi.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte fait remonter l'inquiétude de parents concernant la présence de deux personnes qui errent tous les jours sur Conty et le comportement d'une personne de Conty. Les services de la Gendarmerie, interrogés, ont précisé qu'ils n'étaient pas dangereux.

M. MANCAUX Christophe signale l'état des voiries depuis le commencement du chantier du lotissement BDL. M. FAY José précise qu'une balayeuse est passée cet après-midi depuis le pont rue du Général Leclerc jusqu'à la sortie de Conty.

M. MANCAUX Christophe souhaite avoir confirmation du non transfert de la compétence de l'eau potable à la CC2SO et les conséquences pour la structure intercommunale. M. le Maire confirme qu'effectivement la majorité des communes du territoire ont voté contre le transfert et considère que ceci est la conséquence d'une incohérence parlementaire qui est revenue sur l'obligation du transfert. La CC2SO avait pourtant toutes les capacités pour assurer ce service.

Suite à la présentation de l'AGESM, M. MANCAUX Christophe pense que les ex-abattoirs rue du Marais seront restitués à la Commune et que ceux-ci présentent un potentiel immobilier pour les projets futurs dans le cadre de Petites Villes de Demain.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte souhaite savoir si l'ASVP a reçu un bon accueil dans les services. M. le Maire confirme qu'il a été très bien accueilli et qu'il a également fait le tour des commerçants pour se présenter.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 H.00